



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## déclarations

Question écrite n° 58747

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la possibilité pour le contribuable d'effectuer sa déclaration de revenu sur le site Internet de son ministère. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des résultats obtenus par son ministère en la matière, depuis sa mise en oeuvre, ainsi que les perspectives de son ministère en ce domaine.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie développe depuis trois ans une offre étendue de service en ligne : calcul de l'impôt sur le revenu, dispositifs d'information et réponses en ligne, téléchargement de l'ensemble des formulaires déclaratifs et de leurs notices, ainsi que la possibilité de régler ses impôts en ligne. En 2000, les contribuables ont pu pour la première fois télédéclarer leurs revenus. Ce dispositif a été utilisé par 4 500 internautes en 2000. En 2001, 16 619 internautes ont utilisé cette nouvelle possibilité. Cette progression significative correspond à la mise en place d'une procédure plus simple issue de l'expérience acquise en 2000 et des suggestions des internautes. La campagne 2001 d'impôt sur le revenu a en outre marqué une très forte augmentation du nombre des contribuables accédant au site Internet du ministère ([www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)). Ainsi, près de 3 millions d'internautes ont procédé au calcul de leur impôt sur le revenu (contre 1,5 million en 2000). Les trois principaux formulaires déclaratifs ont été téléchargés à plus de 197 000 reprises. Plus de 30 000 commandes d'imprimés ont été en outre réalisées par Internet. Il s'agit là d'une étape significative dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. La mise en place en 2002 de la nouvelle procédure de télédéclaration IR dans le cadre du programme Copernic permettra d'enrichir encore les services offerts aux usagers (prise en compte des déclarations rectificatives, déclarations tardives, etc.).

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58747

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 mars 2001, page 1469

**Réponse publiée le :** 30 juillet 2001, page 4396